


FAQ

Point Appui aux Dirigeants



Contact : info@ccism.com
www.ccism.fr
0590 27 91 51



1. C'est quoi le « Point d'appui aux dirigeants » ?

Le point d'appui aux dirigeants des TPE et PME pour faire face aux mutations et favoriser l'emploi est un dispositif créé par la CCISM en vue d'accompagner les dirigeants dans la structuration de leurs projets mais également dans leur recherche de financement.

2. Pourquoi le « Point d'appui aux dirigeants » ?

Pour favoriser la pérennité de l'entreprise et accompagner le dirigeant dans deux domaines :

- Structuration des projets de développement (mutation, investissement, ressources humaines...)
- Recherche et sollicitation de financements (européens, nationaux ou territoriaux)

3. Comment se déroule l'accompagnement ?

L'accompagnement se déroule sous forme de rendez-vous individuels gratuits d'une heure à la maison des entreprises.

Les dirigeants sont reçus par une équipe spécialisée en ingénierie des projets et financements, garantissant la confidentialité des échanges.

Lors du premier rendez-vous une analyse et un diagnostic précis de la situation de l'entreprise sont établis en vue de la mise en œuvre de la stratégie de réponse optimale.

Cette analyse et ce diagnostic comprenant les préconisations (To do list) vous seront remis à l'issue de l'accompagnement.

En fonction de votre besoin, vous pourrez être orienté et mis en relation avec un vaste réseau d'experts, internes ou externes à la CCISM.

- Parcours créateur (conseil accompagnement aux créateurs outil CCISM business builder)
- Cellule CARE (accompagnement à la régularisation)
- Pôle Formation pour la professionnalisation
- ISMA / ADIE / Services de la préfecture et de la collectivité

4. Quels sont les intérêts de cet accompagnement pour un dirigeants d'entreprise ?

L'accompagnement consiste à conseiller, appuyer, aider à faire face à la complexité et la technicité nécessaires pour monter et suivre des projets.

Au cours de ces rendez-vous, les porteurs de projets sont reçus par une équipe spécialisée en ingénierie des projets et financements, garantissant la confidentialité des échanges.

L'objectif est de mettre en œuvre conjointement une stratégie optimale pour la réussite du projet de mutation ou de financement.

5. Quelle est la durée de l'accompagnement ?

3 rendez-vous maximum :

- Le diagnostic et les préconisations
- Restitution post To do list et La mise en œuvre
- Bilan

6. Quel est le coût de ce service ?

Ce service est gratuit et totalement pris en charge par la CCISM.

7. Le parcours est-il destiné à un public en particulier ?

Cet accompagnement s'adresse aux Dirigeants d'entreprises déjà immatriculées en recherche de solutions en vue de leur développement et à tous stades de leur existence post création (développement, adaptation aux changements, diversification) et ceci dans les trois domaines d'intervention de notre chambre consulaire interprofessionnelle (Commerce et industrie, Artisanat et métiers et agriculture).

Nous accompagnons également dans ce même objectif pour des actions collectives, les responsables de structures d'accompagnement des filières comme les associations socio professionnelles en vue de leur structuration.

8. Comment puis-je souscrire à cet accompagnement ?

Pour souscrire à ce parcours vous devez prendre rendez-vous avec un conseiller sur le site de la CCISM <https://www.ccism.fr/appui-dirigeants>



MAISON DES ENTREPRISES

Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin
Maison des Entreprises
10, rue Jean Jacques Fayel
97150 Saint-Martin
Tel : 0590 27 91 51 – www.ccism.fr
Siret : 130 007 503 000 19

Août 2022

